



COMITE D'INTERÊT LOCAL DU MOURILLON
Note d'information
Projet immobilier - Hôtel de la mer

Une réunion d'information a été organisée le 29-06-2020 entre le groupe Bouygues Immobilier représenté par Mme Malerba Pasquini, M Mohamed Laaroussei, M Tristan Scifo et le Comité d'Intérêt local du Mourillon représenté par M François Bordes, Jean David, Francis Jacob concernant le futur d'un projet immobilier inclus dans le périmètre d'action du CIL du Mourillon :

Ex-Hôtel de la Mer sis Boulevard Emile Toucas

Un permis de construire pour la réalisation d'un hôtel 5 étoiles (avec salle de conférence) avait été déposé en 2015 en lieu et place de l'hôtel actuel mais suite à des recours formulés par des opposants et le défaut d'investisseurs ce projet a été abandonné en 2016. (Les oppositions avaient été focalisées sur le manque évident de places de parking pour un projet de cet ampleur)

Le groupe Bouygues s'est intéressé à cette propriété en 2018. Une étude d'opportunités hôtelières a conduit à abandonner le projet de construction d'un hôtel et c'est un projet de construction de 25 grands appartements 'haut de gamme' qui est actuellement envisagé. Le groupe Bouygues confirme avoir la maîtrise foncière des parcelles concernées, et être en mesure de déposer une demande de permis de construire dans quelques semaines, ainsi que la capacité financière de mener ce projet.

Le projet, dont la conception a été confiée à Madame Corinne VEZZONI architecte, s'étendra sur l'emprise actuelle de l'hôtel au nord du Boulevard sur les parcelles 289 et 288 et sur la parcelle 168 (le terrain plat au sud face à l'hôtel). La parcelle 297 (ex garage) rue de la Brise n'est pas incluse dans le projet. Le projet prévoit donc la réalisation au total de 25 logements 'grand standing' répartis sur les 2 terrains au nord et au sud du boulevard. Immeubles du type R+2 d'une hauteur maximale de 9m au nord du boulevard et du type R+1 soit d'une hauteur maximale de 7m au sud. Les garages pour véhicules seront tous souterrains à raison de 2 emplacements par appartement. Le taux d'occupation des sols sera respectivement de 30 et 25 % permettant de réaliser 40 % d'espace vert.

